

ETRANGERS : SORTIR DES POSTURES IDEOLOGIQUES

Etrangers « illégaux » : sortir des postures idéologiques dans l'intérêt du bien

Le système de délivrance des titres de séjour pour les migrants dysfonctionne, ce qui induit des préjudices à la fois pour le système social français (notamment en raison du développement du travail au noir), pour les institutions chargées de gérer et de contrôler la délivrance des titres, pour les migrants eux-mêmes et, par conséquent, pour la capacité d'intégration de la France. Au-delà de la question de l'asile - largement traitée par ailleurs et conditionnée tant par les engagements internationaux que par la conjoncture géopolitique (pays en guerre, crises économiques, bientôt effets du changement climatique) -, l'intégration des migrants en situation illégale est aujourd'hui prisonnière d'un discours idéologique qui met en scène la fermeté de l'Etat sans regarder avec lucidité les réalités du séjour illégal. Indubitablement, cette posture rhétorique ne crée que des perdants. Si, par définition, il ne peut exister aucune statistique fiable sur la présence irrégulière d'étrangers en France, les estimations sérieuses tablent sur un nombre compris entre 300 000 et 400 000 personnes. Or, la politique principalement tournée vers le renvoi de ces étrangers en situation illégale ne prend pas acte de l'échec de cette orientation (même si la possibilité d'éloignement reste garante des frontières et donc de toute politique nationale, en particulier sociale). La présente contribution suggère des améliorations dans la gestion des étrangers en situation illégale qui peuvent être déployées à très court terme et à moyens constants ; elle propose également des modifications de moyen et long terme qui nécessitent des investissements ou, à tout le moins, un redéploiement de la politique aujourd'hui essentiellement répressive. Il s'agirait :

> A court terme, de mettre en place un système d'"accord provisoire de travail" qui, à l'instar d'autres pays européens, permettrait aux étrangers en situation irrégulière d'obtenir des permis de travail sans renoncer à la possibilité de les éloigner ;

> A moyen terme (2 à 5 ans), d'utiliser les outils d'amélioration du service usager pour rendre l'accès des services publics chargés de l'examen des situations des étrangers plus efficace et plus accep-

table pour les intéressés ;

> A moyen et long terme (3 à 8 ans), de mettre en place une doctrine de régularisation des étrangers en situation illégale ayant « fait leurs preuves » dans le cadre du système précité et qui n'auraient pas été éloignés.

Cette dernière proposition requiert un véritable courage politique de la part du Gouvernement qui se risquerait à la mettre en place, et se place donc dans une perspective indépendante des autres. (...)

Faible taux d'éloignement des étrangers en situation illégale

En ne prenant en compte que les OQTF (étrangers en situation irrégulière qui ne font pas l'objet d'une interdiction de retour du fait d'une menace pour l'ordre public), le taux d'exécution s'élève à 12,40%.

(...) Les juridictions chargées du contentieux, sans être soumises aux mêmes pressions, sont elles aussi submergées par ce contentieux de masse. A titre d'exemple, en 2018, le contentieux des étrangers a représenté 37,5% de l'activité des tribunaux administratifs, 49,4 % de celle des cours administratives d'appel et 20,65 % de celle du Conseil d'Etat selon le bilan annuel de ce dernier. (...)

Un coût financier très important

Le coût des éloignements représente 468,45 millions d'euros par an, auxquels s'ajoutent 27 millions d'euros pour les retours aidés. A ces montants, il convient de rajouter encore :

> 126 millions d'euros, représentant le traitement des 3 731 agents chargés de l'accueil des étrangers en préfecture ;

> 60 millions d'euros, représentant une approximation basse du coût du contentieux - sans compter les quelques dizaines de millions de l'aide juridictionnelle -, devant les seules juridictions administratives. Le coût important que représente ce contentieux s'explique par le sous-investissement dans les services préfectoraux et la précarité juri-

dique des décisions prises par des échelons administratifs insuffisamment qualifiés.

> les recettes perdues par l'absence de cotisation liée au travail non déclaré des étrangers en situation illégale. Il convient d'en retrancher le coût que représenterait l'accès à certaines prestations lui-même diminué du coût des aides auxquelles ils sont éligibles, à l'instar de l'AME que l'on ne saurait supprimer sans préjudice grave pour la santé publique en raison du risque de recrudescence de maladies infectieuses. Or, cette absence de recettes, et surtout l'absence d'intégration, représente probablement, à moyen et long terme, le coût le plus élevé pour la collectivité.

Des dépenses colossales sont donc engagées pour une politique qui, en définitive, place ces étrangers dans des situations irrégulières et de pauvreté incitant au travail illégal afin de patienter suffisamment longtemps pour obtenir des titres de séjour « vie privée et familiale », après de multiples demandes en préfecture et des recours juridictionnels. Ces démarches vaines constituent des formes d'humiliation préjudiciables à leur intégration et celle de leurs enfants.

Un coût politique majeur

L'inefficacité avérée, mais non avouée, de cette politique entraîne comme seule réponse le durcissement du discours ainsi que des prises de position caricaturales aux deux extrêmes de l'échiquier politique. En

effet, au-delà de la rhétorique désormais classique de l'extrême droite qui lui a permis d'accéder au pouvoir dans d'autres pays européens, on constate des formes de montée aux extrêmes au nom d'un humanisme dévoyé : ainsi certaines associations préfèrent-elles localement inciter les étrangers à faire obstacle aux mesures d'éloignement, à leurs propres dépens. Car ces derniers, ce faisant, commettent un délit (article L. 624-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) qui les empêchera de recevoir un jour un visa pour revenir en France. Le coût de ce système dysfonctionnel pour la société, pour l'efficacité de l'Etat et pour la capacité des étrangers à un jour s'intégrer paraît disproportionné. En réponse, seules des mesures pragmatiques peuvent pacifier la situation, concilier à la fois les intérêts de la France et des étrangers qui, déjà présents sur le territoire, souhaitent, presque toujours de bonne foi, vivre en France et à terme devenir Français. Des dépenses colossales sont donc engagées pour une politique qui, en définitive, place ces étrangers dans des situations irrégulières et de pauvreté incitant au travail illégal afin de patienter suffisamment longtemps pour obtenir des titres de séjour. (...)

*source : Jean-Baptiste Carbuccion - L'Hétairie n°63, 6 novembre 2019
L'intégralité de ce texte est consultable à l'adresse suivante :
<https://lhetairie.fr/2019/11/06/etrangers-illegaux-sortir-des-postures-ideologiques-dans-linteret-du-bien/>*

Des raisons d'agir politiquement pour une France terre d'asile

L'immigration ne coûte pas, elle rapporte

Politiquement, depuis 20 ans, la peur de l'invasion de l'étranger est entretenue pour masquer les faillites voire les exactions aux plans de la justice économique et sociale des gouvernements successifs de notre pays. L'accueil de l'étranger est primordial pour rester dignes des valeurs de fraternité et de liberté que la France affiche.

Démographiquement, l'apport d'une population jeune est indispensable pour assurer les retraites de notre population vieillissante et faire face à la disparition progressive de la génération du baby-boom de 1946. Avec, en 2019, 1,87 enfants par femme au lieu des 2,1 nécessaire au renouvellement de la population qui n'est donc plus assuré.

Economiquement, l'arrivée des migrants est une chance pour la France. En 2010, une étude de Xavier Chojnicki, de l'Université de Lille, concluait que l'immigration apportait 12 milliards d'euros à l'État. En 2019, les immigrés de France transfèrent à leur pays d'origine 8 milliards d'euros par an alors que l'aide publique au développement n'est que de 10,9 milliards d'euros dont 3 pour l'accueil de réfugiés et des étudiants étrangers (+ intérêt de la dette ?) Elle devrait être de 17,3 milliards d'euros (soit 0,7 % du Revenu National Brut). La France économise donc

sur l'APD.

Des chiffres pour comprendre et agir

Pour la France :

> 95.600 arrivées ont été enregistrées en 2020, réparties de la manière suivante : 68.300 asiles de primo-arrivants, 9.000 réexamens et 18.300 enfants. Ce qui représente une baisse de 30% par rapport à l'année précédente.

> le coût des 34 000 expulsions de 2018 (12% des OQTF étant exécutées) est de 469 millions d'euros selon les députés (13800 € par expulsion), 713 millions d'euros selon le Sénat (20970€ par expulsion) et 918 millions d'euros selon la Cimade (27000 € par expulsion)

> le nombre de demandes d'asile acceptées (25 à 30% des demandes) est de 33330 en 2018, 36512 en 2019 et 33000 en 2020.

> entre 2019 et 2020, l'évolution démographique de la France fait apparaître une baisse des naissances (-18000) et une hausse de la mortalité (+68000). Notons que le nombre de demandes d'asile adulte en 2020 est identique au nombre de décès enregistrés et celui des enfants correspond à la baisse de la natalité constatée.

Pour Tours :

> en 2018, 1295 demandeurs d'asile venus de 40 pays ont été pris en charge par Chrétiens-Mi-

conduit des étrangers jusqu'à la préfecture pour demander l'asile - préfecture qu'il avait pourtant prévenue au préalable !

Ce 31 mars, le même Parquet de Lyon fait appel d'une relaxe d'un cinquième jugement de l'universitaire Pierre-Alain Mannoni, interpellé au péage avec trois Érythréennes blessées dans sa voiture près de la frontière italienne.

Mineurs isolés étrangers

D'une part, une proposition de loi déposée en octobre par des députés (UDI, LR, voire non-inscrits) voulait traiter de la fraude à l'identité et exiger des tests osseux : elle a été rejetée par l'Assemblée le 25 mars.

D'autre part, deux autres députés ont rendu un rapport d'information sur les «mineurs isolés délinquants» qui représenteraient 10 % de ces jeunes étrangers et dont certains seraient exploités par des réseaux qui leur fournissent hébergement ou drogues. Les rapporteurs proposent de renverser la présomption de minorité de ces jeunes (L'Unicef est vent debout) via des contrôles (empreintes, test osseux pour détecter les «faux mineurs», utilisation obligatoire du fichier des mineurs dans toute la France, ...) mais aussi de lutter contre l'emprise des réseaux par un véritable accompagnement, voire un renvoi au pays.

Le tribunal administratif de Marseille exige que le Conseil départemental prenne en charge les mineurs isolés de la ville.

Histoire... banale

Une association de Besançon tire la sonnette d'alarme car elle n'a plus de place pour trois jeunes de 15/16 ans à la rue : jugés majeurs par l'ASE, ils sont mineurs pour le 115 qui n'héberge que les majeurs.

Jeunes majeurs

Depuis la grève de la faim, à Besançon, d'un boulanger qui a obtenu la régularisation de son apprenti, devenu majeur, que l'Aide sociale à l'enfance (ASE) lui avait confié pour le former, les cas se sont multipliés dans les media (qui appuient sur leurs formations dans des métiers en fort besoin de main d'œuvre). Une tribune est parue le 3 mars dernier dans Le Monde (« Jeunes étrangers, sortir de l'im-passe ») relayée par la LDH.

France, garde-chiourme de la Grande-Bretagne

Si la France a cru devoir être le garde-chiourme de la Grande-Bretagne, le Brexit voulu par les Britanniques a mis un terme à cette servitude qui lui fait perdre son âme ! E-Macron l'avait rappelé avant le vote !

Six canots, avec 183 migrants à bord, ont atteint le 23 mars les côtes du Royaume-Uni, tandis que les autorités françaises arrêtaient 164 personnes qui tentaient elles aussi ce passage. De début 2021 à fin mars, environ 920 migrants ont ainsi traversé la Manche, contre 340 sur la même période de 2020.

Nouvelles du Calaisis

La préfecture a prolongé, pour la huitième fois depuis le 11 septembre, l'interdiction de distribuer des repas aux migrants par les associations non-agrées, dans le centre et un quartier de Calais, et ce, au moins jusqu'au 6 avril.

Victime d'un tir de LBD tiré à moins de 10 mètres par un CRS en novembre 2020, un Érythréen porte plainte.

Le 26 mars, le tribunal administratif de Lille a rejeté la demande de la Ville de Calais d'expulser 200 exilés africains d'un terrain qu'ils occupent depuis juillet. Habituee à obtenir gain de cause, la maire n'a pas figolé son dossier et la juge n'a constaté ni le caractère urgent ni la menace à la salubrité et la sécurité publique invoqués, estimant que le camp était composé de tentes en bon état, espacées et installées de manière ordonnée. Ce jugement n'interdit pas pour autant les évacuations quasi-quotidiennes pour "flagrance" (squat de 2 jours).

À la suite de l'indignation publique de Monseigneur Leborgne, Évêque d'Arras et vice-président des Évêques de France, qui avait déclaré au sujet des exilés : « *On traite mieux des objets ! Le droit des animaux de compagnie est mieux respecté que les droits des migrants* », les chrétiens du Calaisis envoient depuis le 22 mars une lettre ouverte à leur préfet dans laquelle il reprenne, en l'expliquant, la protestation de l'Évêque : « *Pire que des chiens !* ».

À Grande-Synthe, l'État cherche un prestataire pour se charger des repas pour les migrants. Les associations locales ont fait part de leur satisfaction face à la mise en place de ce dispositif réclamé par la maire, mais aussi de leur inquiétude quant au risque d'un arrêt brusque en cas d'évacuation du campement.

source : Jean Haffner - Brèves-Infos Migration et France, mars 2021

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte... et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 26 mai 2021